



Département
des Landes

Publié sur le site de la collectivité le 7 mars 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20250307-SA_DES21_28_151-AI



SA-DES21/28-151

Les Landes, le Département

ARRETE

PORANT DESIGNATION DE

M. PAUL CARRERE,

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

EN TANT QUE REPRESENTANT

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES,

PRESIDENT DE LA

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE

RELATIVE AUX ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L.3221-7 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.421-6 et R.421-27 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté n° SA-DES21/28-150 en date du 21 février 2025, portant désignation de Mme Rachel DURQUETY, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, Président de la Commission Consultative Paritaire Départementale relative aux Assistants Maternels et Assistants Familiaux, absent, est abrogé.

ARTICLE 2 : M. Paul CARRERE, Vice-Président du Conseil départemental, est désigné pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil départemental des Landes, absent, Président de la Commission Consultative Paritaire Départementale relative aux Assistants Maternels et Assistants Familiaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 7 mars 2025

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental